

L'HEBDO DISCIPLINAIRE

Communiqué sur la période du 05.05.2023.

La commission de discipline sur le mois d'avril a notamment prononcé les sanctions suivantes, suivant les Statuts et Règlements Généraux :

4 équipes ont écopé de match perdu par pénalité (-1 point),

Manquement(s) à la sécurité, pendant ou et/ou après la rencontre ;

1 arbitre a écopé de 2 ans de suspension

Avoir fourni un faux et usage de faux d'un certificat médical ;

1 joueur a écopé de 2 ans de suspension ferme pour

Avoir porté des coups à des adversaires ;

1 entraîneur a écopé de 18 mois de suspension ferme

Avoir adopté un comportement menaçant et intimidant envers un arbitre officiel, hors rencontre ;

1 joueur a écopé de 30 mois de suspension dont 6 avec sursis,

Comportement intimidant et jet de projectile en direction d'un officiel ;

1 joueur a écopé de 24 mois de suspension dont 6 avec sursis pour

Comportement intimidant et menaçant envers un officiel ;

4 individus ont écopé entre 8 et 10 mois de suspension

Comportement injurieux et ou blessant, envers un officiel ;

4 joueurs ont écopé entre 10 et 12 matchs

Acte de brutalité envers un adversaire ;

18 joueurs ont écopé entre 5 et 8 matchs de suspension

Propos injurieux, déplacés et ou blessants envers officiel/adversaire

